



# Certificat de qualification professionnelle

## Agent de Sûreté Aéroportuaire



### Présentation du métier

Attributions de sûreté et de sécurité :

Le personnel concerné participe aux activités de sûreté de l'Aviation Civile. Ces activités peuvent s'exercer sur les sites aéroportuaires ou en dehors. L'agent assure :

- Sous le contrôle des officiers de police judiciaire (article L.6342-4 du code des transports), l'inspection filtrage des personnes, des objets qu'elles transportent, des bagages, du fret et du courrier, des approvisionnements de bord, des fournitures destinées aux aérodromes.
- L'inspection des véhicules
- Le contrôle d'accès des personnes et des véhicules dans les zones non librement accessibles au public des aérodromes et de leurs dépendances, les rondes et les patrouilles dans toutes les zones.

Agrément CPNEFP - Branche prévention sécurité  
n° 291312601 du 31/06/2018

## Contenus de la formation

### SECURITE - TRONC COMMUN CQP et SST - 46 heures

#### Module juridique (16 heures)

##### Environnement juridique de la sécurité privée

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure, ses décrets d'application
- Connaître les dispositions utiles du code pénal
- Application de l'article 73 du code de procédure pénale
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques
- Respecter la déontologie professionnelle

#### Module stratégique (25 heures)

- Gestion des premiers secours
- Analyser les comportements conflictuels
- Savoir résoudre un conflit
- Transmission des consignes et informations

#### Examen et préparation à l'examen (5 heures)

- Un système informatisé de réponses pour la réalisation de l'épreuve QCU de l'examen.
- Validation par un questionnaire de QCU

### CERTIFICATION SÛRETE TYPOLOGIE T10 - 144 heures

La durée de formation typologie 10 est définie par l'arrêté du 21 septembre 2012 relatif à la formation pour la sûreté de l'aviation civile.

La formation permet d'acquérir les compétences définies aux points 11.2.2, 11.2.3.1 à 11.2.3.5 de l'annexe du règlement (UE) 185/2010 du 4 mars 2010 fixant les mesures détaillées pour la mise en oeuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile.

11.2.3.1 : inspection/filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés et des bagages de soute

11.2.3.2 : inspection/filtrage du fret et du courrier

11.2.3.3 : inspection/filtrage du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport

11.2.3.4 : inspection des véhicules

11.2.3.5 : contrôle d'accès à un aéroport et opérations de surveillance et de patrouille

#### La durée de la formation initiale théorique et pratique (hors entraînement et examen) est de 136 heures comprenant :

- 74 heures théorie et pratique hors équipement
- 12 heures théorie équipements
- 50 heures imagerie et pratiques équipements

#### + 2 heures visite aéroport

#### + 6 heures de préparation à la certification (examen dans un centre agréé hors formation)

### Agence de Brest

Rue Prince de Joinville - BP 82526

29225 BREST Cedex 2

02 98 80 41 51

greta.agbrest@ac-rennes.fr



Contact

Anne MASON



#### Pré requis

- Etre âgé de plus de 18 ans
- Maîtrise de la langue française écrite et orale
- Notions d'anglais
- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un pays membre de l'union européenne
- N° d'autorisation préalable d'entrée en formation (CNAPS)
- Aptitude médicale (test de perception des couleurs Ishihara)/ aptitudes relationnelles



#### Dates

Du 4 nov au 18 déc-19

**Modalités** : formation groupe minima 4 - maxima 12 stagiaires

Les 1er et 3ème vendredis du mois (hors congés scolaires)

réunion  
d'information



#### Durée

190 heures, préparations à la certification comprises (179 heures + 10 heures de préparation à la certification + 1 heure de QCU pour la partie Sécurité)



#### Validation

Certificat de Qualification Professionnelle Agent de Sûreté Aéroportuaire (épreuve ponctuelle)

L'examen a lieu dans un centre d'examen accrédité par l'ENAC (hors Brest)

Inscription à l'examen par internet sur le site de l'ENAC [www.inscripti n-certification.enac.fr](http://www.inscripti n-certification.enac.fr)

L'examen consiste en un QCU sur écran et l'analyse sur écran de 4 séries d'images d'équipements radioscopiques.



#### Méthodes et moyens pédagogiques

Cours théoriques - Cas pratiques et mises en situation

Présentation et manipulation d'armes neutralisées, montées et démontées, simulants d'explosifs et d'engins explosifs improvisés factices.

Formation pratique portant sur les palpations et les fouilles manuelles (bagages et véhicules)  
Formations pratiques sur l'utilisation des équipements



Certification SGS  
Qualicert n°7147



Plan de formation  
entreprise



Financement dans  
le cadre d'un projet de  
transition professionnelle

